

Crise économique rampante (page 2)

La société civile appelle à l'action



Le Burundi est en pleine crise économique depuis plus de deux ans. C'est une crise liée à la cherté de la vie accompagnée par la rareté des produits essentiels dont les Burundais ont besoin.

DEVELOPPEMENT



Permis de construire

Le permis de construire digitalisé
(page 3)

FISCALITE



Collecte des recettes

Mois témoins pour la collecte des recettes :
Des lacunes existent (page 4)

SPORT



Febabu

Après les secousses, la Febabu dans les mains
d'un nouveau chef (page 5)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial Un phénomène aux effets dévastateurs



Benjamin Kuriyo,
Directeur de publication

En Afrique comme en Asie, ce phénomène météorologique est à l'origine des pertes de vie humaines et d'énormes dégâts matériels. Les activités scolaires ont été suspendues dans les pays les plus touchés et le nombre de personnes en besoin d'aide humanitaire ne cesse d'augmenter.

Le Kenya connaît l'épisode le plus meurtrier depuis le début de la saison des pluies qui est amplifiée cette année par le phénomène météorologique El Niño. Les pluies torrentielles enregistrées depuis plusieurs semaines ont fait d'énormes dégâts humains et matériels. On dénombre plus de deux cents morts. La rentrée des classes qui devait avoir lieu au début de la semaine passée a été repoussée à plus tard. Les autorités prennent au sérieux l'ampleur du phénomène.

En Tanzanie, au moins 155

personnes ont perdu la vie à cause des inondations ou des glissements de terrain. La Thaïlande étouffe. Le pays et toute la région de l'Asie du Sud Est connaissent depuis quelques semaines une écrasante vague de chaleur. A la fin du mois d'avril, la colonne de mercure a frôlé les 44 degrés au nord de la Thaïlande. Le Bangladesh et les Philippines ont fermé des milliers d'écoles. Là encore, ce sont les conséquences des hautes températures de l'Océan Pacifique provoquées par le phénomène El Niño qui se combine avec le réchauffement climatique.

Dans cette partie d'Asie, les médias internationaux décrivent des populations en mode résilience. C'est toute la vie qui se réorganise avec d'intenses activités dès l'aube jusqu'au lever du soleil pour reprendre tard le soir. Pendant la journée, certains restent terrés chez eux alors que d'autres s'arment d'ombrelles et

de linges mouillés qu'ils mettent sur leur tête. Les classes moyennes urbaines ont massivement accès à l'air conditionné à tel point que la consommation d'électricité a explosé ces derniers jours, donnant lieu à plusieurs coupures. Cependant, l'usage massif de la climatisation contribue indirectement à augmenter encore les températures extérieures en ville.

Le phénomène El Niño est un phénomène météorologique qui se produit de manière irrégulière, tous les deux à sept ans. Lorsque l'océan Pacifique se réchauffe et provoque une hausse des températures mondiales.

Ce phénomène naturel entraîne des conditions météorologiques extrêmes, allant des inondations dévastatrices à des sécheresses prolongées. Le Kenya, la Tanzanie, l'Éthiopie et l'Afrique australe sont

les zones les plus durement touchées. Des pays comme la Zambie, qui se battent avec la pire sécheresse de leur histoire manquent cruellement de moyens financiers pour soutenir leurs populations.

Les écologistes tirent sur la sonnette d'alarme. « Les pays en développement ne sont pas en mesure de donner la priorité à la crise climatique parce qu'ils ont besoin de financement pour y parvenir. Or, à l'heure actuelle, la plupart de ces pays sont endettés, et ils donneront la priorité au remboursement de la dette », s'indigne une activiste kenyane.

Lors des réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington, les participants ont plaidé en faveur d'une réforme des institutions financières pour optimiser l'accès aux fonds pour les urgences climatiques.

ECONOMIE

Le Burundi traverse-t-il une crise économique ?

L'OLUCOME affirme que le Burundi connaît une crise économique causée notamment par la pénurie des devises. Ses conséquences sont entre autres la pénurie du carburant, les problèmes de transport, etc. Cette organisation demande aux décideurs de prendre des mesures urgentes avant qu'il ne soit trop tard

Le Burundi est en pleine crise économique depuis plus de deux ans. C'est une crise liée à la cherté de la vie accompagnée par la rareté des produits essentiels dont les Burundais ont besoin, notamment les devises. La pénurie de ces dernières est l'un des problèmes principaux que connaît le Burundi. Ce qui engendre des conséquences collatérales dont la pénurie du carburant, le casse-tête du transport, le manque de matières premières pour les industries locales (cas de la BRARUDI, de la SOSUMO...), etc. Par conséquent, les recettes qui devraient rentrer dans les caisses de l'Etat diminueront. Cela a été annoncé par Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) mercredi le 8 mai 2024 dans une conférence de presse.

Actuellement, le transport des biens et des personnes est plus ou moins paralysé. A cause de la pénurie du carburant, la loi en matière de transport n'est pas respectée. Par



Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) estime que l'Etat doit trouver des solutions efficaces pour limiter les conséquences de la crise économique.

exemple les camions, les pick-up, ... transportent des dizaines de personnes sans assurance et sans se soucier des risques d'accident qu'elles encourent. Les voitures ordinaires comme les taxis n'hésitent pas à transporter un nombre de personnes qui excède leurs capacités. Cela se fait au vu et au su des policiers de roulage, comme pour dire que la situation les dépasse. Faire la queue pendant plusieurs heures dans les parkings des bus, c'est dans la normalité des choses. Pourquoi ? Parce que la population s'en est habituée malheureusement. A cela s'ajoutent les coupures intempestives de l'électricité, la pénurie d'eau dans les robinets, etc. « Du Président de la République aux différents membres du gouvernement en passant par le premier ministre et les parlementaires, qu'est-ce que

ces autorités sont en train de faire concrètement pour trouver une solution efficace à cette crise ? », se demande M. Rufyiri avant d'ajouter que la situation est quasiment intenable.

Qu'est-ce qui est urgent maintenant ?

Pour l'OLUCOME, il est très important de trouver des solutions à cette crise économique. M. Rufyiri propose quelques pistes de solutions. Premièrement, il demande au chef de l'Etat d'accorder une audience à la société civile dont l'OLUCOME pour lui proposer des solutions efficaces. Deuxièmement, que l'Etat burundais organise une conférence nationale et internationale en vue de réfléchir sur cette problématique et sur les solutions envisageables.

citoyens, parce qu'ils se déplacent actuellement n'importe comment dans des véhicules à haut risque. Si jamais un véhicule fait un accident, il sera difficile de réparer les pots cassés, car les règles de transport sont violées. Il vaut mieux prévenir que guérir. En plus de cela, l'OLUCOME recommande que l'Etat contracte des prêts à l'étranger pour résoudre les problèmes les plus urgents, car il n'a plus le choix.

Quid du comportement des citoyens face à la crise économique qui frappe le pays ?

M. Rufyiri demande aux autorités de réduire les dépenses publiques et à la population d'utiliser tout ce que la loi lui permet pour montrer à l'Etat que le Burundi est dans une situation exceptionnelle. Il demande également aux Burundais de s'habituer à trotter, car le transport est à l'agonie.

« Malheureusement, les autorités estiment que cette situation est maîtrisable parce que les citoyens sont calmes. Or, quand il y a une crise économique, il y a un risque que la paix sociale soit perturbée. Mais nous ne voulons pas qu'il y ait un soulèvement social. Il est encore temps d'éviter le pire », tranquillise le président de l'OLUCOME. Il ajoute qu'après tout, les autorités ne devraient pas s'occuper du commerce. Plutôt, qu'elles trouvent des solutions aux problèmes auxquels le pays fait face. Pour y arriver, il faut d'abord qu'il y ait une bonne gouvernance. Sinon tous les efforts seront quasiment vains.

Gilbert Nkurunziza

BurundiEco

Hebdomadaire socio-économique gratuit

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design Imprimerie

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi

Directeur de publication et

Rédacteur en chef :

Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint :

Mélance Maniragaba

Service commercial :

+257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 13 Mai 2024

Sources : BRB/www.brb.bi

Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2853	2899
Euro	3075	3124
Shi. Kenyan	21,7808	22,1321
Shi. Tanzanien	1,1017	1,1194
Shi. Ougandais	0,7548	0,7670
Fr Rwandais	2,2057	2,2413

Le permis de construire digitalisé

Le processus de délivrance du permis de construire se fait depuis le 6 mai 2024 en ligne. Cela au moment où le taux d'analphabétisme et de pénétration à l'Internet est de 22,9% avec 37,3 % des citoyens n'ayant aucun niveau d'instruction

Le patron de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA), Dr Ir Léonidas Nibigira a annoncé le 3 mai 2024 le début de la demande digitalisée du permis de construire. Cela depuis le 6 mai 2024. C'était lors du lancement officiel du processus digitalisé de délivrance du permis de construire.

La mise en œuvre du système électronique de délivrance du permis de construire sera effectué par Building Permit System (BPS) sous financement de la Banque Mondiale (BM).

La mutation de la version papier à la version électronique dans l'octroi des permis de construire intervient au moment où le rapport sur l'évolution des indicateurs TIC, édition 2022 élaboré par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) estime le taux de pénétration à l'Internet à 22,9% en 2022. L'enquête sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2020 par l'Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) évalue à 37,3% les citoyens qui n'ont aucun niveau d'instruction.

Cinq types de terrains gérés par le BPS

Le site du système Permis de construire (BPS) indique que le système BPS gère 5 catégories de terrains entre autres les terrains urbains du domaine privé de l'Etat ou lotis par l'Etat. Celui-ci est l'ensemble des terrains situés en zone urbaine. Il appartient et est viabilisé par l'Etat au profit des futurs acquéreurs.

Le domaine privé de l'Etat comprend toutes les terres et eaux ne relevant pas du domaine public, car non affectées ou réaffectées à un service ou à un usage public.

Les terrains urbains objets de viabilisation par intégration sont également gérés par le système BPS. Ceux-ci appartiennent à des individus regroupés en association et qui veulent viabiliser leurs terrains, mais qui n'ont pas les moyens.



Depuis le 6 mai 2024, la demande du permis de construire est digitalisée.

Ils contactent l'Etat à travers l'administration foncière. C'est cette dernière qui leur propose de viabiliser le terrain avec comme condition de partager le terrain en termes de pourcentages revenant à l'Etat et de pourcentages revenant à l'association des propriétaires.

Pour matérialiser l'accord, l'association des propriétaires signe une convention de viabilisation avec l'Etat. La convention précise alors la quote-part du terrain revenant aux deux parties. Après la viabilisation, l'administration foncière délivre une attestation d'appartenance aux propriétaires membres de l'association.

Les terrains urbains de Titre d'Occupation Provisoire (TOP) font également objet de la gestion du système BPS.

Il s'agit d'une disposition particulière propre à des zones spécifiques situées dans les anciennes circonscriptions de Bujumbura et disposant d'un titre d'occupation provisoire. Ces circonscriptions sont Buyenzi, Bwiza, Kamenge, Kinama, Nyakabiga, Ngagara...

Le système BPS manage aussi les terrains urbains objets de cessions et concessions. Les terres urbaines du domaine privé de l'Etat peuvent faire l'objet d'une cession ou d'une concession. Il s'agit d'un contrat à titre onéreux ou gratuit par lequel l'Etat transfère à un tiers un droit foncier portant sur une terre de son domaine privé en tant que servitude foncière

BPS s'occupe aussi des terrains urbains privés relevant du droit coutumier. Ce sont les terres et eaux qui ne relèvent pas du domaine public (tant qu'ils ne sont pas affectés ou réaffectés à un service ou à un usage public) reconnu et provenant du droit coutumier.

Les procédures de demande qui ne sont pas moindre

Pour effectuer une demande, il faut d'abord se connecter sur le site avec les informations fournies lors de l'inscription. On clique ensuite sur faire une demande. Suit par après la fourniture de toutes les informations requises pour cette demande, puis valider et enfin envoyer.

Après l'envoi, la demande est soumise pour étude auprès de l'agent désigné selon la catégorie de terrain et selon le type de demande.

Le requérant doit veiller à se connecter régulièrement pour suivre les étapes. Cela parce qu'on lui demandera, si cela est requis, de faire des paiements avant de faire évoluer l'étude du dossier. On pourra ainsi faire les paiements et envoyer les reçus pour vérification afin de faire évoluer le processus.

Dès que le document demandé est accordé, on a la possibilité de le télécharger ou de l'imprimer. Si le dossier est rejeté, il sera notifié avec une annotation de la raison du rejet.

Le suivi de l'évolution de la demande se fait par l'espace personnel le numéro unique généré par le

système et la notification (sms ou e-mail).

Les documents à joindre à la demande ne peuvent être téléversés que sous format PDF.

Le permis de construire, une exigence

En son article 112, la loi n°1/09 du 12 août 2016 portant code de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction au Burundi rappelle que nul ne peut, dans un centre urbain, entreprendre une construction de quelque nature que ce soit ou apporter des modifications à des constructions existantes, sans autorisation préalable délivrée par les ministres en charge de l'urbanisme, de l'habitat et de la

construction. L'obligation s'impose également aux services publics et aux concessionnaires des services publics de l'Etat. L'autorisation est matérialisée par un permis de construire.

L'article 118 de la même loi signale que les conditions et la procédure d'obtention du permis de construire sont déterminées par une ordonnance conjointe des Ministres en charge de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction suivant la nature du terrain et de l'immeuble à bâtir.

Le manuel de procédures pour l'obtention du permis de construire et la liste des documents exigés de 2013 notifie que depuis le mois de mars 2013, les demandes de permis de construire sont reçues au sein des services du guichet unique, à savoir : les services de l'Urbanisme et de l'Habitat, les services des Titres Fonciers, les services du Cadastre National, les services de l'Onatel, les services de la Regideso et les services des Setemu (logés dans l'OBUHA).

Le demandeur du permis de construire se présente au guichet unique avec des documents justifiant la possession de parcelle où il va ériger sa construction qui sont : les documents de parcelles (attributions et contrat de location), les preuves de paiement de la parcelle ou d'un titre foncier selon les cas comme repris dans les lignes ci-dessous. Parmi les documents qui s'obtiennent en dehors du guichet unique figure l'étude géotechnique dont la durée d'obtention est de 10 jours.

Mélance Maniragaba

Procédures relatives à chaque catégorie de terrains

Terrains urbains du domaine privé de l'Etat, lotis par l'Etat

- Demande d'attribution de la parcelle
- Contrat de location
- Permis de construire
- Certificat de mise en valeur et conformité
- PV d'arpentage et bornage
- Enregistrement de la parcelle

Terrains urbains objets de viabilisation par intégration

- Demande de l'attestation d'appartenance
- Permis de construire
- Certificat de conformité
- PV d'arpentage et bornage et Enregistrement de la parcelle

Terrains urbains objets de Titre d'Occupation Provisoire (TOP)

- Certificat de conformité
- PV d'arpentage et bornage et enregistrement de la parcelle

Terrains urbains objets de cessions et concessions

- Demande de la parcelle

Terrains urbains privés relevant du droit coutumier

- Certificat de conformité
- PV d'arpentage et bornage et Enregistrement de la parcelle

Les documents à joindre dépendent soit :

- De la catégorie de terrain
- De la demande à effectuer



Nul ne peut, dans un centre urbain, entreprendre une construction de quelque nature que ce soit ou apporter des modifications à des constructions existantes sans autorisation

Mois témoins pour la collecte des recettes : Des lacunes existent

Les commerçants qui ne disposent pas de registre du commerce, les percepteurs qui détournent les recettes collectées, la nuance de tarification des taxes et impôts dans les communes pour les mêmes produits taxables figurent parmi les défis auxquels se heurtent certaines communes du pays. Une réglementation adéquate s'avère nécessaire

« Il est nécessaire que les taxes et les impôts soient les mêmes pour les mêmes produits ou activités dans toutes les communes, surtout pour celles qui sont voisines ou proches ». Telles sont les doléances des habitants de la province de Cibitoke, comme l'a indiqué Narcisse Ntihakose, le conseiller du gouverneur en charge de l'administration et des finances. Cela après avoir constaté que les contribuables de certaines communes de la province Cibitoke ne paient pas le même montant pour un même produit.

Pour Ntihakose, cela perturbe les activités de collecte des recettes communales, car les contribuables se dirigent vers les communes qui leur sont favorables par rapport aux leurs. Dans ce cas, la commune qui collecte les impôts et les taxes à un prix élevé ne peut pas recevoir les impôts et les taxes comme prévu.

Au mois de mars considéré comme « mois témoin de collecte des recettes » où les membres de l'équipe du ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ont été déployés dans toutes les provinces du pays pour surveiller de près les activités de collecte des recettes communales, des irrégularités ont été constatées. Il s'agit entre autres de la différence de tarification des taxes et impôts dans les communes pour les mêmes produits taxables, des occupants des échoppes dans les marchés qui ont du mal à payer la taxe annuelle, des commerçants qui n'ont pas de registre de commerce, de certains percepteurs qui détournent les recettes collectées, de l'insuffisance du personnel pour la collecte des recettes, etc.



Les commerçants œuvrant dans les marchés publics doivent signer des contrats avec l'OBR pour obtenir les documents justifiant leurs activités.

Les produits imposables pour la collecte des recettes

Selon Ntihakose, le paiement des impôts et des taxes n'est pas une tâche imprévisible, c'est une obligation prévue par la loi régissant les impôts et les taxes. En collectant les recettes communales, chaque commune s'organise en établissant des prévisions dans le budget annuel, accompagnées de documents détaillant les produits ou les activités soumis à imposition.

Par ailleurs, l'article 5 de la loi du 3 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi précise 10 produits ou activités imposables pour la collecte des recettes. Il s'agit notamment de l'impôt sur le gros bétail, de la taxe sur la vente du bétail, de la taxe

d'abattage, de la taxe sur les cycles et cyclomoteurs, de l'impôt foncier, de l'impôt sur les revenus locatifs, de la taxe sur les pylônes, de la taxe forfaitaire sur les activités, de la taxe sur les cultures industrielles et de la contribution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au développement communal.

Tous les commerçants doivent signer des contrats avec l'OBR

« Nous avons constaté qu'il y a un grand nombre de commerçants qui ont des kiosques ou stands, mais qui ne possèdent pas de registres de commerce. En guise de solution, nous avons déjà achevé l'évaluation de tous ces commerçants. Il reste à présent à ces contribuables de conclure des contrats avec l'Office Burundais des Recettes (OBR) », a indiqué M. Ntihakose.

Pour lui, il est essentiel d'assurer l'uniformisation des paiements d'impôts et des taxes au niveau provincial et national. En effet, les personnes utilisant des véhicules motorisés comme des motos et des voitures préfèrent rester dans les communes où les taxes sont moins élevées même si leurs règlements proviennent d'une autre commune. Cette situation rend difficile pour les communes d'atteindre leurs objectifs, en particulier en ce qui concerne les projets du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), car les recettes ne parviennent pas à la caisse communale comme prévu. 50% des taxes et impôts collectés entrent dans la caisse communale tandis que les autres 50% vont à l'OBR, ajoute-t-il.

De son côté, Célestin Nibona Bonansize, l'assistant du ministre de l'Intérieur, du Développement

Communautaire et de la Sécurité Publique, lors d'une discussion avec le représentant de l'administrateur de la commune de Mugina au marché de Nyeshenza a constaté des défis en matière de collecte des impôts et taxes, notamment en ce qui concerne les contrats. Selon lui, tous les commerçants opérant sur les marchés publics doivent signer des contrats avec l'OBR pour obtenir les documents justifiant leurs activités.

Des lacunes s'observent encore

Comme l'a indiqué André Ndayambaje, secrétaire permanent au ministère de l'Intérieur, de manière générale, les communes perçoivent les taxes sans difficulté et à temps malgré quelques percepteurs qui ne parviennent pas à distinguer les différents types de taxes à percevoir, tels que les taxes journalières, mensuelles et annuelles.

Cependant, dans la province de Rumonge, on observe encore quelques récalcitrants comme les bouchers de la commune de Buyengero qui trichent en s'associant illégalement ainsi que les dockers du port de Rumonge qui ont cessé de s'acquitter des contributions en alléguant qu'ils ne sont plus en association.

Par ailleurs, dans la province de Karusi, en commune de Gitaramuka, dans un marché appelé Kukabarimyi, les percepteurs des taxes ont remercié les membres du ministère pour leur franche collaboration. Toutefois, ils ont exposé le défi concernant les coopératives qui tardent dans le paiement des impôts et taxes. Ce qui entraîne une spéculation sur les jetons, comme par exemple le jeton de 150 000 FBu qui pourrait être vendu clandestinement à 100 000 FBu.

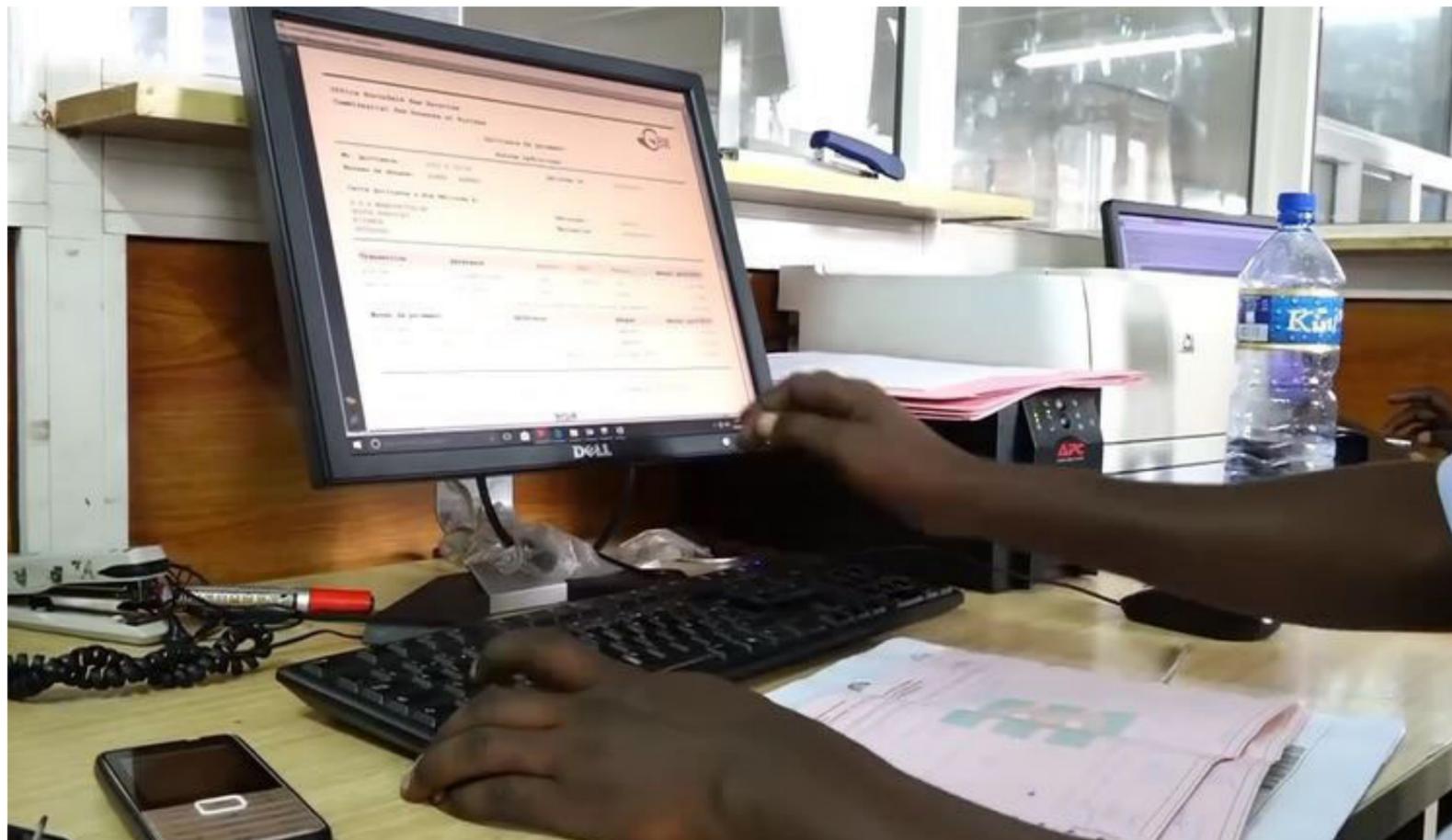
Le paiement en ligne, une technologie rentable

Depuis le mois d'août 2023, un nouveau système de déclaration et de paiement en ligne des impôts et taxes a été mis en place. Ce système appelé télédéclaration et télépaiement s'inscrit dans le processus de digitalisation des services de l'OBR. Il permet au contribuable de faire des déclarations et des paiements de n'importe où, 24 heures sur 24.

Les avantages de ce système sont déjà palpables. Cela au moment où les prévisions des recettes fiscales attendues pour le mois de septembre étaient de 172,3 milliards de FBu et l'OBR a pu collecter 185,7 milliards de FBu. En octobre, les recettes étaient de 165,10 milliards de FBu contre 163,33 milliards de FBu prévus, soit un taux de collecte de 101,08%. Ces informations sont issues du magazine trimestriel d'information, d'éducation et de sensibilisation n° 027 de l'OBR.

Rappelons que ce système offre de multiples avantages qui convergent vers la sécurisation des opérations et des données tout en conservant l'historique des déclarations et paiements et en réduisant les dépenses et les pertes de temps. Dans un premier temps, la cible de ce nouveau projet est constituée de grands et moyens contribuables, c'est-à-dire tous les contribuables ayant un chiffre d'affaires annuel de 100 millions de FBu et plus.

Jonathan Nzoyibonera



Le système de télédéclaration et télépaiement permet au contribuable de faire des déclarations et des paiements de n'importe où 24 heures sur 24.

Après les secousses, la Febabu dans les mains d'un nouveau chef

Samedi le 4 mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération de basketball du Burundi (Febabu) a approuvé un nouveau comité exécutif dirigé par M. Claver Hacimana en remplacement de l'Apôtre Jean Paul Manirakiza qui avait démissionné la veille de la suspension du club dynamo à la BAL. Cette crise a laissé le basketball burundais à l'agonie. Des tentatives de redynamiser ce sport battent leur plein

« On doit participer dans les compétitions internationales. Nous nous préparons à cet effet », a déclaré Claver Hacimana, nouveau président de la fédération de Basketball du Burundi dans un discours qu'il a prononcé après son élection samedi le 4 mai 2024. Pour rappel, cette élection vient après les dures épreuves qu'a subies cette fédération en général et les équipes de basketball en particulier. En effet la suspension de Dynamo BBC à la BAL pour avoir refusé de porter les maillots arborant le logo «Visit Rwanda», sponsor officiel du tournoi a engendré des polémiques au sein de la fédération. Depuis lors, la saga n'a fait que s'intensifier.

Le 12 avril 2024, la Fédération Internationale de Basketball (FIBA) a temporairement suspendu la Febabu et a demandé que son président, Apôtre Jean Paul Manirakiza, fournisse des explications ou des preuves concernant la participation de



Un nouveau comité exécutif de la Fédération de basketball du Burundi dirigé par M. Claver Hacimana a été mis en place le 4 mai 2024 pour faire le ménage dans la fédération.

l'équipe Dynamo à la BAL avant la date butoir du 23 avril 2024. Avant que le délai limite soit expiré, le doyen en âge de l'assemblée générale de la Febabu Roger Rushingabigwi a demandé au président de la Febabu de démissionner et de laisser son vice-président prendre les rênes pour faire le ménage dans la fédération.

L'apôtre parti, les clubs chamboulés

Ainsi, le 19 avril 2024, le leader de la Febabu a remis le tablier. Pourtant, M. Manirakiza a évoqué les raisons personnelles et les doléances des uns des autres comme cause principale de sa démission. « Je peux affirmer que la plupart de mes objectifs ont été atteints », a indiqué

Apôtre Manirakiza dans sa lettre de démission. Son mandat aurait dû prendre fin en 2025.

Dans l'entretemps, après le communiqué annonçant la suspension temporaire de la Febabu, de nombreux joueurs ont fui vers les pays limitrophes, des coachs également sans oublier les membres du comité exécutif qui ont démissionné. « Les clubs ont leur système de fonctionnement. Il y a toujours des départs de joueurs qui vont ailleurs, mais nous espérons que les clubs vont reconstruire et rechercher d'autres joueurs compétents pour renforcer leurs capacités » a répondu M. Hacimana à la question de savoir si les départs des joueurs burundais n'inquiètent pas la Febabu.

Tentative de ressusciter le ballon jaune

Le nouveau comité exécutif a annoncé que le championnat Viva Basketball League (VBL) va commencer le 14 mai 2024. Comme d'habitude, cette compétition est répartie en 3 catégories.

En premier lieu vient le tournoi Road to Elite 8 qui regroupe les équipes de basketball dont le classement se situe entre la 4^{ème} et la 16^{ème} position. En deuxième lieu viendra Elite 8 qui regroupera les clubs de Dynamo, Urunani, Remesha, Tigre et les quatre premières clubs du tournoi Raod to Elite et en troisième lieu viendra les «playsoffs» où les quatre meilleures

équipes de l'Elite 8 se disputeront la qualification pour représenter le pays à l'étranger.

Alors que certains amateurs du ballon jaune s'inquiètent de la participation des clubs burundais dans ce tournoi, M. Hacimana fait savoir qu'il espère que tous les clubs y participeront. Il explique : « Aucun club n'a avisé qu'il ne va pas prendre part à ce tournoi. D'ailleurs, ils se sont tous présentés à l'assemblée générale »

Le Basketball burundais était à l'agonie. Toutefois, le nouveau président de la Febabu tranquillise les amateurs du ballon jaune. « Espérons que toutes les activités seront organisées en collaboration avec le comité exécutif et l'assemblée générale de la fédération », a souhaité le président du comité

Les journalistes ont voulu savoir si la FIBA a imposé des sanctions à la Febabu, mais son nouveau patron a indiqué qu'il attend une lettre officielle relatant ces sanctions et qu'il espère qu'elles ne seront pas sévères.

A noter que jusqu'à aujourd'hui, le basketball burundais a chuté de quatre places sur le classement mondial de la Fiba. Il vient à la 23^{ème} position en Afrique et à la 120^{ème} position au niveau mondiale. De toute façon cette crise devrait servir de leçon aux décideurs de la Fédération Burundaise de Basketball.

Méchaël Tuyubahe

ANNONCE



Royaume des Pays-Bas

VACANCY ANNOUNCEMENT

Recrutement de 2 à 3 Consultants pour un accompagnement dans la gestion des PME agroalimentaires

Le Projet d'Appui au Développement Agricole pour la Nutrition et l'Entrepreneuriat (PADANE) est un projet de développement agricole mis en œuvre par SNV Burundi et ses partenaires. Le projet est financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (EKN) à Bujumbura. L'objectif principal du projet est d'accroître la résilience des populations rurales vulnérables, y compris les ménages agricoles, au changement climatique tout en améliorant les revenus grâce aux liens avec les marchés et au développement de l'agro-industrie du secteur privé, et en améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle globale. Les activités exercées par les femmes et les jeunes font l'objet d'une attention particulière.

PADANE dispose d'un **Fonds d'Innovation** qui subventionne par deux fenêtres à hauteur de 50% max de co-investissement aux PME et coopératives (max 150K), qui développent des innovations durables. Ces innovations pouvant être des technologies, pratiques de production et de gestion, produits, services ou modèles d'affaires qui contribuent au développement des chaînes de valeurs. Ce Fonds d'Innovation veut promouvoir les innovations les plus prometteuses, susciter l'intérêt des institutions financières formelles et servir de levier à l'accès au financement pour ces entrepreneurs.

Le projet PADANE souhaite recruter des consultants qui accompagneront les entreprises cibles ayant atteint leurs objectifs de développement et de rentabilité et informeront le Fonds d'Innovation sur la situation actuelle de chaque entreprise et l'utilisation de ses financements.

Les candidats qualifiés et intéressés sont invités à consulter les termes de références en cliquant ici https://smrtr.io/km_Qc et envoyer leur proposition à l'adresse burundi@snv.org au plus tard le **26 mai 2024 à 17h00, heure de Bujumbura**.

One Acre Fund Tubura

Booster la nutrition et l'économie des ménages, une priorité

One Acre Fund Tubura vient de lancer la deuxième phase du projet de promotion du champignon. Les coopératives bénéficiaires de ce projet dans la province de Gitega s'émerveillent de la rentabilité de celui-ci.



Alice Inarukundo « Le projet de promotion du champignon n'est venu que pour améliorer nos conditions financières ».

« En plus de tant d'autres projets mis en œuvre par Tubura ici chez nous, nous avons le privilège de bénéficier de ce projet de promotion du champignon », se réjouit Mme Alice Inarukundo, 53 ans. Selon ce membre de la coopérative Sangwe de la colline Kiremera, commune Giheta de la province de Gitega, la culture du champignon est bénéfique à bien des égards. « Le champignon est cultivé sur de petites surfaces et génère une grande production ainsi que des revenus importants en peu de temps », témoigne-t-elle.

À titre illustratif, elle nous a fait savoir que le semis pour la deuxième phase a commencé le 11 mars 2024 et a précisé que la première cueillette est prévue pour la fin du mois de mai et continuera jusqu'au mois d'août. « On peut récolter un ou deux kilos de champignons d'un seul coup dans une termitière, sachant que la récolte se fait deux ou trois fois par semaine pendant 3 mois », ajoute-t-elle.

Pour la première phase, cette coopérative a bénéficié d'un prêt de 4 850 000 FBu de la part de One Acre Fund Tubura pour le démarrage de ce projet. La production issue de cette phase a été de plus d'une tonne de champignons qui leur a permis de rembourser la totalité de ce prêt auprès de Tubura. L'argent restant leur a servi de capital pour la deuxième phase. Cette bénéficiaire ne doute pas qu'avec l'expérience de la phase précédente, la production de la deuxième phase sera meilleure.

Un projet plus que rentable

Pour nous faire comprendre la plus-value de la culture du champignon sur le plan financier, Inarukundo a procédé à une comparaison. Selon elle, 1 kg de maïs se vend actuellement à 1000 FBu sur le marché et à 1700 FBu auprès de l'Anagessa. En revanche, un seul

kilo de champignon se vend à 5000 FBu. « Ce projet n'est venu que pour améliorer nos conditions financières », se réjouit Mme Inarukundo.

« Après qu'on m'ait expliqué les différents nutriments présents dans les champignons, je ne peux plus m'en passer. Je suis parmi les premiers acheteurs

des champignons lors des ventes ici à la coopérative », fait savoir Magnifique Niyonzima, membre de la coopérative Sangwe, de la colline Bwoga, commune et province de Gitega. En plus d'être riche nutritionnellement, le champignon a une saveur exceptionnelle. « Mes enfants préfèrent le champignon à d'autres types de viandes », témoigne-t-elle.

Un marché d'écoulement garanti

Le marché d'écoulement constitue un grand défi pour tout producteur. Cependant, pour ces coopératives qui produisent des champignons avec le soutien de One Acre Fund Tubura, ce n'est plus un problème. Comme l'a témoigné Chartier Niyungeko du département des relations avec le gouvernement au sein de cette ONG, l'un des grands succès de ce projet concerne l'accès facile au marché d'écoulement. « Nous avons établi un partenariat avec la Société de Valorisation de l'Espace et de la Transformation (SOVERT) basée sur la colline de Kibimba, commune Giheta dans la province de Gitega. Cette société achète tout le surplus de champignons récoltés par ces coopératives soutenues par One Acre Fund Tubura », assure-t-il.

Le Directeur Gérant de cette société, Lambert Kubwimana, a invité les bénéficiaires à ne pas vendre toute leur production à SOVERT, mais plutôt à n'y vendre que le surplus et à consommer le reste pour améliorer leur santé et celle de leurs familles. L'administrateur de la commune de Giheta a également remercié One Acre Fund Tubura pour son apport si important dans l'amélioration des conditions de vie de la population de cette commune.

Signalons que One Acre Fund Tubura est une ONG agricole qui œuvre dans différents pays de l'Afrique de l'Est pour appuyer les agriculteurs qui disposent de petits lopins de terre. Elle offre un paquet de services comme la livraison des intrants agricoles à crédit et les formations avec l'objectif de booster les récoltes et les revenus. Elle œuvre au Burundi depuis 2012. Depuis 2023, nous servons plus de 200.000 ménages répartis dans cinq provinces, à savoir : Muramvya, Gitega, Kayanza, Mwaro, Ngozi.



L'administrateur de la commune de Giheta remercie One Acre Fund Tubura pour son apport si important dans l'amélioration des conditions de vie de la population de cette commune.

Le Président de la République procède au lancement du Projet MERANKABANDI II Cash for Jobs et demande aux nouveaux bénéficiaires de fructifier l'assistance reçue pour sortir de la pauvreté.

Le Projet d'Appui Aux Filets Sociaux Productifs et Emplois « MERANKABANDI II - Cash for Jobs » a été lancé officiellement par le Président Evariste NDAYISHIMIYE le 7 Mai 2024 en commune Kayokwe, province Mwaro. Ce Projet est mis en œuvre par le Gouvernement du Burundi grâce à un don de cent-cinquante millions de dollars américains (150 millions USD) lui offert par l'Association Internationale pour le Développement / Groupe de la Banque Mondiale. Sa mise en vigueur a été déclarée le 22 avril 2022 et la date de sa clôture est prévue le 31 décembre 2026.



Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi.

Attention au gaspillage du capital de démarrage!

Le Projet « MERANKABANDI II est un Projet du Gouvernement dans le secteur de la Protection sociale faisant suite au projet pilote du même nom qui a été mis en œuvre avec succès dans 4 provinces du pays (Ruyigi, Gitega, Karusi et Kirundo).

Il est destiné à soutenir 145 000 ménages (près d'un million de personnes) vivant en extrême pauvreté et vulnérabilité, avec une stratégie de transferts monétaires directs et inconditionnels couplés à des mesures d'accompagnement visant un changement de comportement pour un investissement durable dans le capital économique et dans le capital humain, ce qui aidera les ménages à sortir de la pauvreté de manière durable. Le Projet vise également à fournir une réponse immédiate et efficace à une crise ou urgence éligible.

Le Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois «MERANKABANDI II» va étendre ses interventions dans les 18 provinces du pays. Certaines composantes du Projet seront également mises en œuvre dans les camps des réfugiés et communautés hôtes ainsi que dans les zones affectées par différents chocs.

Le Président Evariste Ndayishimiye demande aux nouveaux bénéficiaires ciblés de ne pas gaspiller le capital de démarrage octroyé par la Banque Mondiale à travers le Projet MERANKABANDI 2. « Ce montant n'est pas destiné à l'achat des boissons ou autres choses. C'est plutôt pour permettre aux bénéficiaires de sortir de la pauvreté », a précisé le Chef de l'Etat. Il a invité les gouverneurs de province à se donner corps et âme pour la réussite de ce Projet.

Pour le chef de l'Etat, la réussite du Projet MERANKABANDI est un exemple éloquent qui montre en suffisance que le Burundi pourrait atteindre la Vision nationale «Burundi, pays émergent en 2040, pays développé en 2060». Le Président Ndayishimiye a accordé à quatre groupes d'animation culturelle ressortissants de la province de Mwaro un montant d'un million de FBu chacun et demande au gouverneur de la province de Mwaro de faire le suivi pour que ces groupes parviennent à fructifier ce montant.

Les bénéficiaires ravis

Les bénéficiaires du Projet MERANKABANDI II se réjouissent



Hawa Cissé Wague, Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi.

du fait qu'ils ont été ciblés et promettent de travailler avec énergie pour ne pas trahir le gouvernement et son partenaire la Banque mondiale. C'est à titre illustratif le cas de Mme Médiatrice Emerusabe, habitant de la zone Kayokwe de la commune Kayokwe dans la province de Mwaro.

Elle indique que son objectif est d'abord de se construire une maison couverte de tôles, car sa famille habite actuellement dans une maisonnette couverte de feuilles de bananier.

Mme Gérardine Nzomukunda habitant la colline Rwingoma de la commune Buhiga dans la province de Karusi. « Avec l'appui de MERANKABANDI, je suis en train de redoubler d'efforts pour sortir de l'extrême pauvreté. Je suis en train de développer l'agriculture. J'ai déjà récolté 200 kg de maïs à la saison culturale A. A la saison culturale B, les projections montrent que je récolterai 300 kg de haricot et 200 kg de riz », témoigne-t-elle.

Ces bénéficiaires remercient vivement le gouvernement du Burundi et la Banque Mondiale à travers le Projet MERANKABANDI d'avoir initié un tel projet, car n'eût été ce dernier, ils allaient mourir dans l'extrême pauvreté.

fait remarquer que le projet MERANKABANDI a introduit des mesures d'accompagnement pour initier des activités génératrices de revenus. On priorise les activités liées à l'autonomisation économique des femmes et à la création des emplois. D'autres s'organisent en groupements coopératifs et deviennent des acteurs productifs, ajoute-t-elle.

50.000 ménages des provinces les plus affectées par l'insécurité alimentaire assistés

Selon la Représentante résidente de la Banque Mondiale au Burundi, le Projet MERANKABANDI répond à certains chocs auxquels le pays peut faire face. Actuellement, le Projet a pu déployer une réponse d'urgence à l'insécurité alimentaire. 50.000 ménages des provinces les plus affectées par l'insécurité alimentaire à savoir Kirundo, Ngozi, Bubanza, Cibitoke, Rumonge, Bujumbura ont reçu des transferts monétaires et des intrants agricoles, y compris les semences et les fertilisants. La mise en œuvre de cette réponse tend vers la clôture qui interviendra au mois de septembre 2024.

Hawa Cissé Wague souligne que l'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de gestion des programmes de filets sociaux pour les populations les plus vulnérables afin de promouvoir l'inclusion productive, mais aussi d'apporter une réponse immédiate et efficace aux chocs.

Avec un bon leadership et à travers MERANKABANDI et l'assistance technique directe de la Banque Mondiale et d'autres partenaires au développement, Hawa Cissé Wague promet de continuer à travailler sur cet aspect de pérennisation des filets sociaux de base pour que le Burundi puisse devenir rapidement un exemple pour les autres pays.

Elle remercie vivement le gouvernement, les partenaires au développement du Burundi et les communautés qui ont fait que le Projet pilote et le travail déjà fait sur ce nouveau projet soient un succès. « Je salue particulièrement les gestionnaires au quotidien du Projet MERANKABANDI, qui travaillent jour et nuit pour accélérer l'amélioration des conditions de vie des plus nécessiteux. Je tiens également à reconnaître la contribution de nos partenaires de mise en œuvre notamment les Agences des Nations Unies, les Organisations Non Gouvernementales Locales et Internationales et les agences de transferts monétaires qui appuient la mise en œuvre de ce Projet », a-t-elle souligné.

Notons que le Projet MERANKABANDI est l'un des projets phares financés par la Banque Mondiale, car il répond à la mission ultime de notre institution qui est de 'promouvoir une croissance inclusive et de réduire l'extrême pauvreté sur une planète vivable'. Ce projet s'aligne à la fois à la vision du gouvernement du Burundi de renforcer la résilience des communautés et au vœu du Président de la République de faire tout pour que chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent.

Le transfert monétaire, un des moyens les plus efficaces de sortir de la pauvreté

Mme Hawa Cissé Wague, Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi a indiqué lors du lancement du Projet Merankabandi2: « On célèbre la réussite du Projet pilote qui a prouvé que le transfert monétaire inconditionnel est l'un des moyens les plus efficaces de sortir les populations les plus démunies de la pauvreté. Et de poursuivre «presque la totalité des bénéficiaires du projet pilote ont utilisé à bon escient les transferts qui leur ont été donnés et sont devenus des acteurs économiques dans leurs localités», se réjouit-elle.

Elle a fait savoir qu'ensemble avec le Gouvernement du Burundi, cette réussite les a conduits à étendre ce projet à tout le territoire national. Elle laisse entendre que ce projet va alors appuyer 200 000 ménages, soit environ 1 000 000 de bénéficiaires dans toutes les provinces du pays.

Les réfugiés pris en compte

Actuellement, les transferts monétaires dans les camps de réfugiés de la province de Ruyigi ont déjà commencé pour les réfugiés et la communauté hôte. L'extension dans les trois autres camps commencera prochainement. En effet, en plus des transferts monétaires qui permettent aux ménages de subvenir aux besoins de base comme l'alimentation, les soins de santé, l'éducation des enfants, la représentante de la Banque Mondiale au Burundi



Le Projet MERANKABANDI répond à certains chocs auxquels le pays peut faire face.



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES

